

La Lettre du BAFTO

#8 - 12/12/2024

Le mot du Président

Chères et chers collègues,

Voilà quasiment deux ans jour pour jour que j'ai le très grand honneur, avec l'ensemble des membres de mon bureau, de vous représenter et de défendre chaque jour les pilotes d'Air France et de Transavia et leurs intérêts.

Ce mois de décembre marque le passage du mi-mandat pour le bureau, et cette occasion me semble idéale pour prendre le temps de dresser dans cette newsletter un premier bilan de ces 24 mois ainsi que quelques perspectives pour la seconde partie du mandat.

Depuis les élections de décembre 2022, nous nous sommes largement consacrés à contrer la forte inflation qui dominait à la sortie de la crise COVID. Nous n'avons cependant négligé aucun sujet du quotidien et continué à faire progresser nos conditions de travail au sens large. Le contrat de travail des pilotes d'Air France et de Transavia s'est ainsi amélioré continuellement ces dernières années, demeurant une référence dans le monde.

Les pilotes ne s'y trompent guère, et de nombreux collègues expérimentés venus de tous horizons nous ont rejoints, permettant à la LCP de dépasser aujourd'hui les 5200 pilotes, record encore jamais atteint. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que l'emploi se porte bien dans notre groupe.

Néanmoins, au-delà de ces bonnes nouvelles, je n'ignore rien des défis et difficultés qui persistent depuis trop longtemps dans nos opérations quotidiennes. Nous avons ainsi amplement communiqué et alerté jusqu'au plus haut niveau de l'entreprise quant aux problèmes que nous rencontrons trop fréquemment dans nos deux compagnies, qu'il s'agisse d'insuffisances de la maintenance, de la sûreté, des OA, du CCO, ou de certaines escales. Nous sommes pleinement mobilisés et mettons toute notre énergie à remettre de l'ordre dans l'exploitation, et vous pouvez compter sur moi pour veiller à ce que les choses s'améliorent.

En parallèle, alors qu'arrivent les fêtes de fin d'année, nous souhaitons profiter de cette période pour prendre une grande respiration et regarder vers l'avant. Pour ce faire, nous avons décidé de lancer une grande enquête auprès des 3600 membres de la section Air France - Transavia pour recueillir vos attentes et nous guider dans les orientations que vous aimeriez que le SNPL prenne pour l'avenir. Vous serez ainsi interrogés à partir du 9 janvier, et je vous remercie par avance très sincèrement et très vivement pour le temps que vous consacrerez à répondre à ce sondage, vos retours nous seront extrêmement précieux.

Je vous souhaite une bonne lecture, de très joyeuses fêtes, et toujours de très bons vols.

Syndicalement,
Carl

SOMMAIRE

- Bilan BAFTO mi-mandat
- Perspectives pour 2025 : lancement d'un grand sondage
- Ben Smith et les journées rencontres Pilotes
- Escale BIQ
- Nouvelle appli SNPL
- Avenant à l'Accord SFF A330/350
- Calendrier de mise en oeuvre des mesures GP
- Suivi des derniers tracts roses

Bilan mi-mandat

Afin que chacun puisse se faire une idée du travail qui a été effectué pendant ces deux dernières années, nous publions ici notre bilan de mi-mandat de manière factuelle, avec les dates de mise en application des mesures qui ne sont pas encore actives.

Note : la rémunération de toute la population pilote est composée d'une partie fixe (comptant pour environ 1/3 de la rémunération totale) et d'une partie variable (comptant pour environ 2/3 de la rémunération totale) comprenant les primes de vols (PV).

Pour rappel, l'installation du bureau en décembre 2022 s'est effectuée dans un contexte d'inflation grandissante :

- Octobre 2022 : Augmentation NAO **2,0 % de grille**, obtenue sous la mandature de G. Gestas.
- Décembre 2022 : Augmentation d'environ **3,5 % sur MC et 1,3 % sur LC** à travers l'augmentation du coefficient d'harmonisation des primes de vol de 1 à 1,05 PV sur MC (soit +5% sur la partie variable), et de 1,03 à 1,05 PV sur LC (soit +1,9% sur la partie variable), obtenue sous la mandature de G. Gestas.

Depuis l'arrivée du bureau, par ordre chronologique :

> Amélioration de l'accord d'**affectation à LAX** :

- Changement de l'hôtel PEQ vers un appart'hôtel à la marina del rey, amenant plus d'autonomie pour les équipages.
- Augmentation de l'indemnité pour location voiture,
- Droit de regard sur les planches et horaires pour garder la ligne PPT en PEQ3.

> Février 2023 : Augmentation NAO **2,5 % de grille**.

> Premier accord pour accompagner et sécuriser la croissance :

- restitution incitée des congés court terme et long terme,
- MGA porté à 100 PV sur les mois concernés par population incitée,
- Rythme de travail incité pour les options 3,4,5 sur MC,
- Garantie collective 100 PV sur MC pour l'accord sur les affrètements,
- Monétisation jusqu'à 5 reliquats de congés.
- Etc.

> Mise en place d'une **task force** concernant les **horaires de ramassage/recalage** en escale suite aux retours récurrents des adhérents et aux demandes répétées du SNPL.

> Stage **QT hors base** : négociation d'un **retour à la base tous les 20 jours maximum** avec 5 jours off mini.

> Juin 2023 : Augmentation NAO **3,0 % de grille**.

Revue des consignes en cours

Voici la liste des consignes que nous avons décidé de maintenir :

- consigne hébergement, transport en escale, absence de recalage, temps de trajet de mai 2022 ;
- consignes de bonnes pratiques sur les horaires de pointage, les OPL de renfort, les recalages, et les WCH de mai 2022 ;
- consigne de refus de simulateur avril 2010 ;
- consigne sur la réservation des MEP en business pour les pilotes AF et TO de août 2021 ;
- consignes GP de juin 2022.



> Juin 2023 : lors de la négociation sur l'accord d'intéressement, **position ferme du SNPL contre une redistribution uniforme** face au dogmatisme des autres OS, Alter en tête.

> Juillet 2023 : signature du nouvel accord de sortie progressive de la **SFF 330/350**, pool de pilotes bi-qualifiés sur volontariat et basé sur la LCP, incitation en deçà de 9 A330, etc.

> Septembre 2023 : **Augmentation salariale d'environ 2,9%** à travers les mesures suivantes :

- revalorisation coefficient d'harmonisation des PV de 1,05 à 1,075 PV sur MC et LC, soit une augmentation de **+2,4 % sur la partie variable**.
- **Prime bi-tronçons** de 2,5 PVEI sur LC,
- Création d'un **coefficient majorateur vol LC PEQ2 de 1,05** sur l'ensemble des HC(r) des vols long-courrier effectués en équipage de base.
- **Prime CDB** passant de **0,20 à 0,25 PVEI** par étape.

> Date de **crantage LCP** à la date d'effectivité du CDI.

> Mise à jour de la convention d'entreprise concernant la discrimination à l'âge, départ en QT éligible à tout âge, avec dédit formation exigible.

> Septembre 2023 : accès aux activités du CSE lignes non subventionnées pour les pilotes détachés chez TO.

> Décision prise en concertation avec le national de lancer une nouvelle **application mobile SNPL**. Déploiement prévu dans les semaines qui viennent.

> Améliorations **vie quotidienne** :

- accès crew mobile pour les pilotes en arrêt long,
- amélioration de la dotation uniforme à l'embauche,
- retour du dessert OPL sur LC,
- quelques avancées GP (code sur Pilot Mission, accès en stby en porte...),
- poursuite de l'uniformisation des outils et méthodes chez TO (OPSLib et manex A fortement inspiré d'Air France en français notamment)



> Décembre 2023 : création du **CET pilote...** après 20 années d'attente !

Le CET est une avancée majeure, en particulier pour la gestion de la fin de carrière, dont nous sommes nombreux à ne pas encore mesurer la portée. Rappelons que les jours accumulés au cours de la carrière sur le CET permettent notamment :

- de **financer un temps partiel ou un congé sans solde** obtenu selon les dispositions conventionnelles
- d'alimenter l'épargne retraite (PERO ou PERCOL) ;
- de **réduire son activité par périodes de 3 à 7 jours à partir de 55 ans** (avec un préavis de 6 mois, et hors périodes DEG, vacances scolaires de Toussaint, 24 décembre - 1er janvier)
- chaque jour posé sur le CET bénéficie du GVT lors de sa sortie.

> Janvier 2024 : sortie de parkos qui avait remplacé de manière unilatérale le parking des anciens sheds à Orly. Négociation pour les pilotes uniquement et pour convenance personnelle de l'**accès au P5 à Orly** pour un stationnement de moins de 21 jours, au P-eco si sup à 21 jours.

> Négociation du nouveau **forfait téléphonique** Bouygues, enfin adapté au métier de pilote, avec 20Go de data inclus sur l'ensemble du globe sauf en zone spéciale (5 escales LC impactées uniquement).

> Janvier 2024 : Augmentation salariale lors des NAO : **2,5% de grille**.

> Facilités CDG hôtel et GP pour les JO.

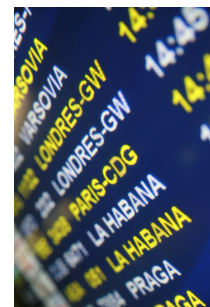
> Indemnités repas cadets réévaluées durant la formation.



> Récupération des congés perdus chez TO.

> Mai 2024 : **Projet réseau domestique** – Amélioration du contrat pilote d'environ **2 % à 2,5%**, mesures périmétriques et QVT :

- **MGA** réévalué à **85 PV** iso 80 PV, soit une augmentation de **+4% du SMMG**,
- Accord stabilité planning avant engagement de la rotation, prime de compensation **5 PVEI/jour impacté**,
- **Moyenne secteur** basée sur les PV payées (incluant donc les compléments MGA) et non plus sur les PV réalisées,
- Extension garantie collective 100 PV sur MC sur avril et mai 24,
- **Fin d'API** actée au 31 mars 2025,
- **TAF garanti** chez TO,
- Hébergement **hôtel CDG/ORY en cas de retard** spécifique,
- Extension des horaires donnant droit à un taxi pour les pilotes,
- Accord **siège repos pilote en J** sur LC, au 1er novembre 2024,
- Véhicule de location pris en charge lors d'un découcher France chez TO,
- Possibilité de prendre des congés pendant l'AEL et en période de consolidation post AEL,
- Refonte du contrat de **prévoyance** et alignement complet des conditions AF/TO,
- Périmètre MC AF à CDG : **nombre de coques et garantie d'heures de vol** augmentés pour 2026,
- Garantie sur l'utilisation des **créneaux Orly** par les pilotes du GAF,
- Garantie **nombre de coques total MC AF+TO** rehaussée.



> Avancées concernant les **GP chez TO** :

- Alignement tarifaire pour le transport d'équipement sportif sur AF,
- Alignement des conditions de remboursement/modification des billets sur AF,
- À venir : Enregistrement sur BLS en R2, franchise bagage 2x23 kgs, création du statut R4, affichage du rang sur myIDtravel, remboursement des GP TO via un process automatisé, enregistrement sur l'application mobile des R2 générant une carte stand-by automatique, 5 R1 de plus à J-28 en sus des 5 R1 à l'ouverture du vol et des 5 R1 à J-14 sur le domestique (horizon 2026).

> Juillet 2024 : Affrètements TO de compagnies ne respectant pas le droit social français, tract rose permettant l'arrêt des affrètements en 24h !

> Avancées concernant les **GP chez AF** (en grande partie négociées par le SNPL) :

- ROC et priorisation des R1 en cas d'aléa, novembre 2024.
- Enfant de plus de 26 ans d'un salarié actif pouvant voyager seul en R2, janvier 2025.
- Élargissement ayant-droits, novembre 2024.
- Billets médailles : durée de validité étendue.
- Quota re-crédité en cas d'absence de R1 sur un vol multi-tronçon.
- Listage R4 pour les pré/post acheminements des accompagnants.
- Accès à la J sur compagnie partenaire, calendrier à préciser.
- Accès programme flying blue pour les salariés.
- Accès payant possible au salon business, calendrier à préciser.



> Octobre 2024 : **Nouvel accord pilotes 2024** :

- Réparation du préjudice des 20.000 heures de vol manquantes sur moyen-courrier. Tous les pilotes AF-TO se voient créditer de **6 jours de reliquats** fin novembre 2024, à utiliser soit en les posant, soit en créditant le nouveau CET, soit en participant à une campagne de monétisation (dans ce dernier cas, jusqu'à 8 jours pourront être payés grâce à un mécanisme d'abondement de l'entreprise) dans le courant du premier semestre 2025.
- **Deux nouvelles protections périmétriques**, une sur les **SKO moyen-courrier AF à CDG** à durée indéterminée et une seconde sur **le nombre de coques MC AF** qui est augmenté si la compagnie ne renouvelle pas sa flotte avec de gros modules type A320/321 Neo.
- Une **augmentation pérenne** du coefficient d'harmonisation passant de 1,075 à 1,10 portant sur les primes de vol pour tous les pilotes AF, soit **+2,3% sur la PV (ou une augmentation globale d'environ 1,7%)**
- Des mesures de vie quotidienne chez AF comme la **création du quatrième DDA sur MC AF** (comme chez TO), la **garantie à 100 % du vol P si posé sans dispersion** pour tous les pilotes LC n'ayant pas 8 jours ou plus d'absence dans le mois (congés, TAF, sans solde), la garantie des vols couple pour les 100 %.

- Plusieurs mesures chez Transavia comme l'alignement du forfait téléphonique sur celui d'Air France, la même stabilité planning en cours de rotation que sur la base d'Orly, et l'éligibilité aux primes d'incitation durant les phases d'AEL des OPL.

Comme vous pouvez le constater, l'action du BAFTO n'a pas été vaine durant ces deux années. Outre l'amélioration de nos protections périmétriques, garantes de notre avenir, le SNPL AF-TO a obtenu des avancées de QVT mais également des hausses de salaire s'échelonnant de 15% à plus de 20% suivant les profils pilotes depuis octobre 2022. Certaines garanties sont même historiques comme la hausse du MGA passant de 80 à 85 PV.

Notre travail ne s'arrête pas pour autant. Nous continuons et continuerons sans cesse à améliorer et protéger le contrat pilote, et à garantir les emplois actuels et futurs dans nos deux compagnies.



PERSPECTIVES POUR 2025 : LANCEMENT D'UN GRAND SONDAGE

Afin de recueillir vos avis et de coller toujours au plus près des attentes des adhérents, nous avons décidé de lancer une grande consultation auprès des plus de 3600 membres de la section Air France Transavia.

Vous recevrez en janvier une invitation à participer à ce sondage par notre prestataire Opinionway.

Voici quelques informations utiles :

- L'enquête sera **totale**ment **anonyme**, et le SNPL ne pourra consulter ni les profils, ni les noms des répondants. Vous pouvez néanmoins toujours nous écrire sur bafto@snplfalpa.org si vous souhaitez nous faire part de remontées directes.
- Planning prévisionnel :
 - ouverture du sondage du **9 au 26 janvier**
 - Traitement et analyse des résultats jusqu'à mi-février
- La durée prévisionnelle de réponse au questionnaire sera d'environ 25 minutes. Conscients que cela demande un petit investissement de votre part, nous vous remercions par avance très sincèrement pour le temps que vous consacrerez à répondre.
- Il ne sera pas possible de répondre hors-ligne, mais si vous vous arrêtez en cours de questionnaire, le système mémoriserait l'avancement et vous repositionnerait automatiquement à la même question lors de la connexion suivante.
- Une Communication sera publiée sur les résultats, probablement vers la fin février.

BEN SMITH ET LES JOURNÉES RENCONTRES PILOTES



Le SNPL a appris – via des remontées de pilotes présents – que notre CEO s'est permis une attaque sur le SNPL national, suite au mouvement de grève national du 14 novembre initié contre la TSBA, lors d'une journée rencontre pilotes dédiée à la SV.

Nous déplorons ce genre de message qui n'a pas sa place sur une rencontre dédiée à la Sécurité des Vols. Cela a été mal perçu par de nombreux collègues et brouille l'action du syndicat contre cette taxe mortifère pour l'ensemble du secteur aérien, le groupe Air France étant, rappelons-le, en première ligne. Nous espérons qu'à l'avenir la direction s'abstiendra de ce genre de propos malvenus et restons pleinement mobilisés pour combattre la TSBA qui, à n'en pas douter, reviendra très vite et peut-être de manière plus forte encore avec un prochain gouvernement.

ESCALE BIQ

Nous avons eu confirmation que depuis le 1er octobre, l'escale de BIQ confirme enfin en porte les GP en stand-by. Il n'y a pas de BLS dans cet aéroport, il faut donc s'enregistrer au comptoir, qui délivrera une carte stand-by permettant le passage du filtre et l'accès en salle d'embarquement.

Un grand MERCI aux équipages qui ont suivi les consignes de ne pas partir avec des sièges libres à bord malgré une pression GP toujours forte dans cette escale.



Nouvelle Appli SNPL

D'ici quelques semaines, la nouvelle application mobile du SNPL sera déployée. Cette nouvelle application, dont le BAFTO a été fer de lance, sera le point d'entrée principal vers votre syndicat.

Tout y sera nouveau, le design, les fonctionnalités, le e-casier, le forum, etc.

Notons la révolution principale, la création de "News-Flash" à la lumière des sites d'informations.

Ces "News-Flash" deviendront à terme le vecteur de communication principal vers les adhérents. Vous y retrouverez les tracts de votre section et du national. Il pourra y avoir aussi de simples messages comme nous le faisons parfois sur le fil Telegram SNPL AF-TO.

Une communication détaillée sur cette nouvelle application sortira bientôt. En attendant, nous ne pouvons que vous conseiller de la télécharger quand elle sera disponible.

AVENANT À L'ACCORD SFF A330/350

Lors de la dernière campagne spécifique à la division A330/350 permettant de choisir entre SFF et mono A350, certains pilotes, aidés en cela par une communication minimaliste de la DRH, ont oublié de répondre à ladite campagne.

L'accord actuel précise que l'absence de réponse vaut volontariat pour la bi-qualif. C'est ainsi que des pilotes se sont retrouvés à leurs dépens « volontaire par défaut » à une CTR A330, alors qu'ils étaient mono-qualifiés A350 depuis plusieurs saisons, mais toujours éligibles à une SFF car n'étant pas encore sous statut « A350 pérenne ».

Quand l'accord a été écrit, plus de 80% des pilotes de cette division étaient en SFF. Il était logique que l'absence de réponse vaille volontariat SFF. Aujourd'hui, la situation s'est inversée : il y a davantage de pilotes mono-qualifiés A350 que de pilotes bi-qualifiés.

L'avenant à l'accord modifie donc cet aspect pour que cela ne se reproduise plus.

Dorénavant,

- les **nouveaux entrants** sur la division restent **présumés volontaires SFF** s'ils ne participent pas aux campagnes spécifiques, conformément à leur vœu sur ICART ;
- pour les **pilotes déjà présents dans la division**, en cas d'absence ou d'oubli de réponse à la campagne spécifique, le **dernier volontariat exprimé** lors d'une campagne spécifique de volontariat sera **reconduit**.



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES MESURES GP

Voici le calendrier de mise en œuvre des mesures GP négociées par le SNPL et annoncées début juillet 2024. La plupart sont déjà actives.

Celle concernant notamment la possibilité pour les enfants de + de 26 ans de voyager seuls en R2 sur le quota des billets partenaires devrait être mise en place en début d'année prochaine.

Mesures GP annoncées le 3 juillet 2024 (numéros des mesures de l'Info RH)	Mesures déjà mises en œuvre
8. Gain de miles Flying Blue sur les vols distribués sur GPNNet (hors myIDTravel)	Juin 2024
3. Extension de la période de validité des billets médailles de 5 à 10 ans.	Août 2024
9. Augmentation du nombre d' alertes disponibilité à 50 (au lieu de 10)	Septembre 2024
10. Possibilité de modifier dans GPNNet tous les dossiers de réservation qui ont subi un report à la suite d'une irrégularité	Septembre 2024
6. Autorisation de listage R4 sur la totalité d'un parcours avec correspondance, pour un accompagnant (d'un salarié en mission/mise en place/fonction), à condition que l'ouvrant droit soit en mission/mise en place/fonction sur au moins l'un des 2 vols.	Septembre 2024
5. Décompte d'un seul quota « partenaires de voyage »/« ascendants », en cas de billets R1 réservés séparément sur 2 tronçons (traitement via l'assistance GPNNet)	Septembre 2024
Mesures GP annoncées le 3 juillet 2024 (numéros des mesures du Flash RH)	Mesures à venir / Calendrier prévisionnel
2. Acquisition de droits similaires aux couples mariés pour les couples pacsés ou vivant en concubinage : - accès à un quota de 5 billets GP A/R par an pour les parents du conjoint de l'ouvrant droit - déclaration des enfants du conjoint de l'ouvrant droit : justificatif unique (livret de famille ou extrait d'acte de naissance) sans renouvellement annuel - maintien des droits du conjoint survivant en cas de décès de l'ouvrant droit.	Fin Octobre 2024
11. Amélioration de la priorité des R1 sur les vols « secs » domestiques Province vers Paris , en cas d'irrégularités pouvant conduire à un débarquement ou à un report sur un autre vol	Fin Octobre 2024
1. Pour les enfants de plus de 25 ans de salariés actifs : possibilité de voyager seuls avec des billets R2 pris sur le quota « partenaires de voyage ».	Fin Décembre 2024
4. Possibilité offerte aux R1 d'acheter des accès salons selon les mêmes prix et modalités que nos clients, sous réserve de disponibilités	Calendrier à préciser
7. Achat de billets non réservés en cabine Business via myIDTravel sur certaines compagnies (en fonction des accords Interline).	Calendrier à préciser

LE BAFTO

Contactez-nous
bafto@snplfalpa.org

Suivez-nous



SUIVI DES DERNIERS TRACTS ROSES

Certains font circuler une petite musique concernant les tracts roses du BAFTO qui seraient non suivis d'actes ou d'effets. Cela est factuellement faux et il est temps de remettre un peu les pendules à l'heure. Un tract rose dénonce un problème, une atteinte, ou une provocation qui doit être réglée dans les plus brefs délais. Il n'annonce pas forcément un préavis de grève si la réponse est rapide et satisfaisante. Le préavis éventuel sera quant à lui déclenché dans un second temps, si et seulement s'il n'y a aucune réponse ou une fin de non recevoir.

Jusqu'ici et depuis l'été, tous les tracts roses du BAFTO ont été suivis d'effets.

Rappel factuel des tracts roses de l'année :

- tract sur les compagnies douteuses affrétées par TO → réglé en 24h avec l'arrêt des affrètements.
- tract sur la clause périmétrique non respectée (les 20.000HDV) → conflit soldé par l'accord catégoriel d'octobre dernier prévoyant, outre les augmentations pérennes et améliorations de protections périmétriques rappelées un peu plus haut, une trajectoire de rattrapage claire, la prolongation de coques 320 qui devaient sortir, et les 6 jours de reliquats en compensation (abondés à 8 si monétisés) dédiés à cette cause.
- tract concernant le débarquement CDB suite refus de MEL → rappel ferme aux acteurs du CCO et des OA, et retrait du passage dans le référentiel du CCO autorisant le débarquement du CDB en cas de refus de MEL ou de compo PEQ.
- consigne GP → Ce sont des consignes toujours en cours, dont celle de ne pas partir avec des places libres et des GP par-terre. Cela a fonctionné notamment à BIQ où enfin les GP peuvent accéder en porte en stby. Concernant le code 98 et l'inversion constatée de surclassement sur certains vols LC, nous sommes sur le sujet et cela devrait avancer rapidement maintenant. En attendant, la consigne reste claire, gardons la pression et faisons respecter l'ordre des surclassements du PAM.
- tract vol sous les missiles → Lancement immédiat d'une enquête interne à laquelle ont été associés un enquêteur SNPL et un observateur SNPL de la CSSCT, dont le rapport préliminaire est maintenant disponible. Les recommandations du rapport définitif devront être suivies et mises en œuvre rapidement, les responsabilités devront être clairement établies, sans concession. Le bureau et la CSSCT sont sur l'affaire.
- tract la coupe est pleine → celui-ci est bien plus vaste et fait état d'un ras le bol général. Une amélioration des process et un changement de culture sont exigés aux OA, à la sûreté, au CCO, au HUB et dans certaines escales. La place du pilote et en particulier du CDB doit être réaffirmée : *la captain's décision* et le rôle du CDB en tant que seul délégataire de la Direction Générale - donc directement délégataire d'Anne Rigail - doivent être inscrits dans tous les référentiels sol, de nombreux PS pensant encore que lors de la touchée, leur supérieur hiérarchique reste leur N+2 ! Cette demande est prise en compte au plus haut niveau de l'entreprise et commence à retomber en pluie fine dans tous les services. Par ailleurs, un vrai changement de culture dans les différents services de l'entreprise s'avère indispensable, et il devra être incarné. Comme nous l'avons écrit, nous attendons des réponses et des actes forts et visibles avant la fin de l'année.

Il nous paraissait essentiel de vous rappeler les faits. La petite musique insinuant que les tracts roses du BAFTO ne sont donc pas suivis d'effets est donc tout simplement fausse. Le bureau, quant à lui, ne ménage pas sa peine et continuera à œuvrer pour défendre les pilotes et préserver leurs intérêts en maintenant toute la pression nécessaire pour ce faire.